



Avenant n°1 aux IC
LA FETE DU CLUB
Samedi 12 et dimanche 13 Sept
2026 *Grade 5C*

Marée à La Rochelle – la Pallice :

Samedi 12 Septembre, PM 06h08 coef 102 (6.21m)

LES PARCOURS du SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026

- 9.1 Au cas où le comité constaterait des conditions de vent inférieures aux prévisions les parcours du samedi 12 seront les suivants. **Décision sera prise 15 minutes avant le signal d'avertissement.**

Parcours 1 pour HN net <19

Marque	A laisser à	Marque à contourner	Réduction possible, auto-pointage requis
Départ entre le bateau comité et la Ouest Minimes			
Marianne	Babord	X	
Nord Longe	Tribord	X	X
Arrivée entre le bateau comité et la bouée orange	46°2,445 N 001°21,690W		

Parcours 1 pour HN net >= 19

Marque	A laisser à	Marque à contourner	Réduction possible, auto-pointage requis
Départ entre le bateau comité et la bouée Ouest Minimes			
Marianne	Babord	X	
Nord West Aix	Tribord	X	X
Arrivée entre le bateau comité et la bouée orange	46°2,445 N 001°21,690W		

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que le banc du Lavardin, les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant la flamme CNLR sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et **le côté parcours de la marque de départ bouée W minimes l'extrémité bâbord**.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le **canal VHF de la course**. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 12.2 La ligne d'arrivée sera entre *le mât arborant la flamme CNLR sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord* et *la bouée orange du CNLR*
- 14.1 Chaque concurrent doit noter son heure d'arrivée en heure légale (heure GPS en heures minutes et secondes) **et la transmettre par Whatsapp** au bateau comité dans les dix minutes suivant son arrivée.

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : *Thierry CAZAUX TEL 0609975598*

Président-e du comité technique : *David ORTIG*